



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement : Au-Cœur-de-la-Nature

Date d'évaluation du plan de lutte : 01-06-2026

Date du CE : 10-06-2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

- Le changement d'IMSE (passera à 9) en 26-27
- La nouvelle plateforme MOSAÏK-SOI ne favorise peu la communication entre les parents et les titulaires. Il serait pertinent de transmettre des recommandations aux TICS.
- Il serait pertinent que le comité de veille se rencontre 5 fois par année.
- La direction est présente pour les retours de suspension externe.
- La démarche du SCP est clarifiée pour l'an 26-27 avec un document de sanction graduées.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : Les mesures sont mises en place mais on sent qu'on doit mettre plus de moyens de prévention et que les étapes d'intervention doivent être davantage respectées par tous les membres du personnel.

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui c'est aidant mais nous croyons qu'il serait pertinent de sélectionner davantage de thématiques en lien avec la violence et l'intimidation.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☐

Modifications à apporter : Présenter les niveaux d'intervention dans une AG. S'assurer de faire de la surveillance active. Régler les conflits à la fin de la récréation au besoin.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Les parents sont impliqués dans les rencontres et les plans d'intervention. Le SOI est utilisé par l'équipe-école mais il favorise peu les échanges puisqu'il ne permet pas d'activer des notifications ni de répondre au courriel.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Transmettre les signets de la ressource en ligne « Aider son enfant » en début d'année. Mise en place d'une bibliothèque de référence pour les parents.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Contacteur la TES, l'enseignante ou la direction
Porter plainte de façon anonyme dans la petite boîte noire
Possibilité de porter plainte auprès de la TES

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Ajouter des informations sur les façons de dénoncer une situation et des liens dans l'info-parents.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Les élèves se sentent en confiance avec le personnel scolaire. Le personnel maintient les informations confidentielles en ne partageant que l'essentiel.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
- Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?

Commentaires :

Le personnel d'intervention met rapidement les actions en place. Le reste de l'équipe-école devrait être plus au courant des différentes actions à mettre en place.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

Nous remarquons que les élèves mentionnent que la cour d'école est un lieu où ils se sentent moins en sécurité.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Il n'y a pas suffisamment de gestes de réparation et nous croyons que c'est possiblement plus significatif que simplement des lettres d'excuses.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Nous constatons que les mesures de sécurité sont adéquates mais elles ne permettent pas toujours d'éliminer le comportement. Il faut aussi que les étapes soient cohérentes et appliquées par tous.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Nous n'avons pas eu de formation pour tout le personnel cette année.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Oui et ce très rapidement.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☐	☒	☐
Le personnel est mobilisé.	☒	☐	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	☐	☒
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☒	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐	☐	☒
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	☐	☒
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☒	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☒	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☒	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☒	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☒	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	☒	☐	☐